

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°3

OBJET : FINANCES- Approbation du compte administratif 2021.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération 4 du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,
- Les délibérations 1 et 2 en date du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020,
- La délibération 3 en date du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- La délibération 3 en date du 13 décembre 2021 visée par la Préfecture le 14 décembre 2021 relative à l'adoption de la décision modificative 1 après BP 2021,
- La délibération 2 de ce jour relative au Compte de Gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

- Le Compte Administratif 2021 proposé par monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président du Syndicat sur l'exercice concerné,

Après présentation des données financières, l'approbation du CA devant être réalisée en son absence, le Président se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Pascal AGOSTINI, 1er Vice-président.

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Administratif 2021 faisant apparaître les résultats suivants, en €

Fonctionnement	PREVU	REALISE	Dont rattachements
Dépenses N	1 156 759,44	896 162,66	65 005,00
Recettes N	1 156 759,44	957 505,46	70 500,00
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 (a)		61 342,80	
Excédent Fonctionnement 2020 reporté au BP 2021 : 002 (b)		112 367,44	
Résultat 2021 (a+b)		173 710,24	

Investissement	PREVU	REALISE	REPORTS
Dépenses 2021 (a)	2 330 287,12	893 693,38	317 623,00
Recettes 2021 (b)	2 330 287,12	1 100 756,43	180 000,00
Résultat de l'exercice (c)		207 063,05	
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020 inscrit au Budget 2021 : 001 (d)		70 487,95	
Résultat 2021 à reporter sur l'exercice 2022 (c + d)		277 551,00	

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Pascal AGOSTINI,
1er Vice-président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune**

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

